

## LE COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE LYON

*Président :* Monsieur Guillaume MULSANT  
Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours  
administratives d'appel

*Vice-président :* Monsieur Jérôme DOSSI  
Conseiller référendaire à la Cour des comptes

### 1. Quel est son ressort territorial ?

Rhône, Ain, Ardèche, Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Cantal, Haute-Loire, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Isère, Drôme, Haute-Savoie, Savoie.

### 2. Quelles sont ses coordonnées ?

Adresse postale :

Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône  
Secrétariat du CCIRA de Lyon  
Kahina BENTAHAR  
3, Rue de la Charité  
69 268 LYON CEDEX 02

Contact :

Kahina BENTAHAR / Jordan CHAPUIS  
Secrétariat du CCIRA de Lyon (fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi)  
Tél. : 04.72.77.21.30  
Courriel : [ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr)

Information aux requérants et aux défendeurs : pour toute question se rapportant aux modalités de transmission de la saisine ou des éléments produits au cours de l'instruction (nombre d'exemplaires papier/dématérialisé, canal de transmission), nous vous invitons à prendre l'attache du secrétariat du comité local, pour vous assurer des modalités en place.

N.B. : le n° SIRET du CCIRA de Lyon est celui de la structure qui l'héberge, à savoir la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône, dont le n° SIRET est le 130 010 036 01385.